

Synthèse Rapport CNDP (Commission Nationale du Débat Public)

Début mission : Mai 2021

Remise rapport : Septembre 2021

Présentation sommaire du projet et localisation

Le projet de la société Metha Herbauges concerne la construction d'une usine de méthanisation à grande échelle à Corcoué sur Logne, commune située à une trentaine de kilomètres au sud de

Nantes, dans le département de la Loire-Atlantique, en région Pays de la Loire. **C'est ce dernier qui fait l'objet de la saisine de la CNDP, mais d'autres projets sont également envisagés par le même porteur de projet à Sévremoine, à la frontière du Maine-et-Loire, et un 3e dont la localisation n'est pas encore décidée.** Un projet avait également été envisagé à Puceul, en Vendée, mais semble au point mort actuellement. Il est également indissociable de la construction d'un site de stockage pour le moment envisagé sur la commune de La Limouzinière et d'une unité de liquéfaction de CO2 sur le site.

Le coût du projet est estimé entre 70 et 80 millions d'euros, cela varie suivant les sources. Ce prix ne tient pas compte des dernières actualisations en cours de réalisation par le maître d'ouvrage

Les acteurs

La SAS Metha Herbauges, porteur du projet est constituée de deux associés personnes morales, la coopérative Herbauges et la société Nature Energy.

La coopérative sera l'actionnaire majoritaire du projet, avec 51% des parts, de la SAS Metha Herbauges (35% du chiffre d'affaire devrait revenir aux agriculteurs participants au projet)

Le projet

Ce projet d'unité de méthanisation vise la production de biogaz issu de la fermentation de matières organiques provenant des exploitations agricoles présentes sur le territoire.

Pour ce processus, les fumiers et les lisiers, contenant les excréments des animaux d'élevage doivent être mélangés à des cultures végétales appelées CIPAN (Culture intermédiaire piège à nitrates).

A l'origine, le projet comprenait le traitement de 548 000 tonnes d'effluents (fumier et lisier) et 132 000 tonnes de CIPAN soit 680 000 tonnes de gisement annuel.

230 producteurs dans un rayon de 45km autour du site.

Les gisements nécessaires au fonctionnement du méthaniseur devront être transportés par camion jusqu'au site.

Le projet prévoit de produire 26.280.000 Nm² de biométhane par an. Le maître d'ouvrage estime qu'il s'agit de la consommation moyenne de gaz de 21.604 foyers français par an.

Le digestat produit devrait être distribué aux exploitations des agriculteurs partenaires et épandu en tant qu'engrais sur les cultures.

Une unité de stockage dédiée est à l'étude sur la commune de La Marne.

Une unité de liquéfaction de Co₂, produit dérivé de la méthanisation, est également prévue sur une autre parcelle proche du site principal, dans la commune de Corcoué-sur-Logne. Ce Co₂ peut trouver des débouchés notamment dans la culture maraîchère.

Planning et aspects réglementaires

Le projet Métha Herbauges, nécessite une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture, à la suite d'une procédure d'instruction comportant la saisine pour avis des services de l'État (DDPP, DREAL, DDTM, ARS...).

La demande a été déposée par le MO le 8 avril 2021, une demande de précision lui a été envoyée par les services au mois de juin 2021. Le MO espère compléter sa réponse d'ici fin septembre afin que le dossier soit soumis à enquête publique courant novembre 2021.

A la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur devra rendre un rapport d'enquête ainsi que des conclusions motivées sur le projet au regard des avis déposés. Il doit rendre compte de l'ensemble des avis négatifs et positifs exprimés et faire état des réponses du porteur de projet aux questions exprimées.

Les communes concernées pourront également délibérer sur le projet, par le biais d'une décision en conseil municipal.

Il revient au Préfet du département par arrêté préfectoral d'autoriser ou non le projet.

Ce calendrier est un point important pour le maître d'ouvrage car il est également lié aux projections financières du projet.

Pourquoi ce projet ?

Difficultés de la filière élevage :

- Prix du lait et de la viande
- Prix des engrais chimique
- Concurrence avec le maraichage

La gestion des effluents qui génèrent des gaz à effet de serre et la protection de la qualité des sols.

La méthanisation est une manière de répondre à ces deux enjeux en valorisant des rejets d'élevage pour en faire une valeur ajoutée.

Ils espèrent ainsi pouvoir économiser sur l'achat d'intrants chimiques grâce au digestat produit par la méthanisation et les porteurs de projet estiment à 1 voire 1,5 SMIC pour une exploitation de 4 à 5 personnes en activité.

Au niveau national

L'état pousse pour le développement des projets de méthanisation.

Au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2020 a fixé des ambitions en matière de mix énergétique. En ce qui concerne le biogaz, cela représente une trajectoire de production et d'injection dans le réseau de 7% dans la consommation totale de gaz en France d'ici 2030, avec une production de 14 TWH en 2023.

Le Gouvernement souhaite toutefois faire baisser le prix d'achat du gaz qui est aujourd'hui subventionné.

Au niveau régional, départemental, communal

Un Schéma Régional de la Biomasse (SRB) a été adopté en décembre 2020 et qui s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'accélération de la filière biomasse. Soutenu par l'ADEME et les Régions Bretagne et Pays de la Loire, animé par AILE³, le plan biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation à la ferme ou centralisés, avec un plan d'approvisionnement sécurisé et durable, insérés dans leur territoire.

La région soutient et encourage le développement de la filière de méthanisation sur le territoire depuis plusieurs années au côté de l'ADEME

Le département 44 quant à lui soutient la création de projet de méthanisation sur le territoire et anime une Coordination opérationnelle pour la méthanisation en Loire Atlantique (CoOpMétha-44).

Il semble que pour les élus municipaux concernés par le projet, il y ait également une volonté de développer cette filière mais à l'échelle du territoire avec des installations de taille plus petites

Concertation et craintes

Malgré certaines difficultés politiques, il ressort de nos échanges que des acteurs centraux du territoire auraient dû être consultés en amont de la construction du projet.

Il ressort d'ailleurs des discussions que nous avons eu et des documents disponibles, que les élus et les habitants concernés ont, dès l'été 2020, commencé à exprimer de profondes inquiétudes vis-à-vis du projet.

Il ressort du processus de concertation que celui-ci n'a pas permis de nouer un dialogue constructif autour du projet. Il existe à ce jour deux collectifs de riverains mobilisés, le premier basé sur la commune de Corcoué-sur-Logne et le deuxième sur La Limouzinière.

Les habitants que nous avons rencontré précisent que certains d'entre eux ne sont pas contre la méthanisation, mais la taille du projet est à leurs yeux un élément absolument bloquant.

Face à la dégradation des échanges et aux prises de positions d'opposants, notamment dans les médias, ainsi que pour des motifs d'agenda politique (en raison de la période des élections régionales et départementales) **les porteurs de projet ont décidé de ne plus communiquer.**

Dans sa volonté de mettre en place une concertation libre, le MO restait donc entièrement libre de solliciter la CNDP ou non. Il n'a pas fait le choix de solliciter la CNDP.

Sur les conseils de la préfecture, le Maître d'Ouvrage (MO) a donc décidé de saisir la CNDP pour une mission de conseil au titre de l'article L121-1 CE par lettre de saisine du 19/03/2021 (annexe 6).

Il a par ailleurs déposé en parallèle ses deux dossiers de permis de construire le 16 avril 2021 (usine de méthanisation et unité de traitement du CO2 et son dossier ICPE le 08 avril 2021. Notons que le permis de construire de l'unité de CO2 a été retiré le 28 mai 2021.

Les deux enjeux majeurs pour le MO tel que décrit dans sa lettre de saisine sont la diffusion large d'une information adaptée, l'écoute et la prise en compte de la parole citoyenne.

Il s'engage ainsi à suivre les recommandations du CNDP.

Notons que l'ouverture de cette concertation organisée volontairement et librement (et ce qu'elle que soit sa forme), ne permet plus légalement au préfet de saisir de sa propre initiative la CNDP en imposant au MO l'organisation d'une concertation préalable avec un garant de la CNDP comme le stipule le point II de l'article L121-17 CE.

Bilan de la concertation préalable

Au préalable, le porte-à-porte a permis de rencontrer directement 59 riverains.

La première session d'ateliers a donc permis d'échanger avec 40 riverains et la seconde session a accueilli en visioconférence 12 riverains qui se répartissent comme suit :

30 contributions ont été reçues en ligne via le site internet du projet et l'adresse mail de projet de la part de 25 contributeurs.

Le registre disponible en mairie de Corcoué sur Logne a récolté 162 contributions au total

Le dispositif a été principalement conçu autour des 2 sessions de réunions de riverains qui ont rassemblé 59 riverains, ce qui peut paraître assez faible compte tenu du réel périmètre du projet compris dans un rayon de 44km. La mobilisation s'est faite principalement sur invitation.

Le choix fait par le maître d'ouvrage de ne pas organiser de réunion publique peut sembler dommageable. En effet cette absence, combinée avec des ateliers très restreints en termes de public et le manque d'informations claires sur certains points importants du dossier, n'a pas permis de mettre en débat le projet et d'ouvrir un moment où les informations et les enjeux puissent être réellement discutés de manière transparente.

L'information du grand public a été assez faible, principalement basée sur deux annonces légales, un affichage réglementaire et un site internet.

Les principaux sujets abordés tels que relayés dans le bilan de concertation du maître d'ouvrage sont les suivants :

- LA TAILLE DU PROJET
- LES CONSÉQUENCES SUR LE TRAFIC ROUTIER
- QUEL PROJET DE MÉTHANISATION POUR QUEL MODÈLE AGRICOLE LOCAL
- LE BILAN CARBONE ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX D'UNE TELLE INSTALLATION
- LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'INSTALLATION ET LES RETOMBÉES LOCALES
- LE FONCTIONNEMENT DE LA MÉTHANISATION ET LES DONNÉES DE RECHERCHES STABILISÉES SUR CE SUJET.
- L'ÉVOLUTION DU CADRE DE VIE AINSI QUE LA L'IMPACT SUR LA VALEUR DES BIENS
- IMMOBILIERS
- LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ
- LA CONCERTATION ET DES MODALITÉS DE SA MISE EN ŒUVRE

La restriction sur les publics et le périmètre, la concision de l'information diffusée sur le projet, les effets de cloisonnement des publics, renforcés par l'absence de réunion publique et de publication des contributions n'ont pas permis la bonne information du public, pourtant recherché par le MO selon ses déclarations, ainsi que l'échange d'argument et le débat qui font partie des objectifs recherchés par une concertation préalable.

Les enjeux

Le temps, élément clé de la faisabilité du projet

Afin de connaître la marge de manœuvre temporelle dont dispose le MO et sa capacité à s'adapter s'il était nécessaire d'ouvrir un nouveau temps de dialogue avant de poursuivre son projet, nous nous sommes intéressées à l'agenda du projet (voir partie calendrier prévisionnel). Il semble que celui-ci est fortement contraint par le contrat d'achat d'énergie signé avec l'Etat signé en septembre 2020.

Le MO dispose de 15 années de tarif de rachat assuré, ce qui lui permet d'avoir une visibilité sur les retombées financières du projet. Plus la mise en service est retardée, plus le manque à gagner sera

important concernant ces retombées et cela peut remettre en cause le modèle économique. En effet, **le contrat associé au tarif de rachat fait démarrer le rachat de biogaz en septembre 2023, soit 3 années après la signature** (délai imparti pour réaliser le chantier et démarrer l'injection de gaz). Tout retard par rapport à cette date sera un manque à gagner de tarif préférentiel pour le projet par rapport aux 15 années dont il bénéficie. Le retard a donc un impact sur la rentabilité du projet. A charge pour le MO d'évaluer si cela est réhibitoire ou non pour le modèle économique du projet.

Vu le calendrier et notamment les 18 mois de construction et de raccordement, le MO prévoit une injection au mieux en septembre 2024, soit un an de retard. C'est pourquoi le MO souhaite que l'enquête publique puisse avoir lieu avant la période des élections présidentielles (avril 2022).

Il faut préciser que ce calendrier n'est réalisable que si le site reste inchangé. Les porteurs du projet nous ont fait savoir que cela impliquerait sinon de réaliser de nouveaux inventaires biologiques et d'autres études afférentes au projet, mais aussi d'obtenir de nouveaux documents administratives pour amender le contrat d'achat d'énergie initial et ainsi être autorisé à transférer le contrat sur cette nouvelle localisation.

Prenant en considération l'agenda politique, les élections présidentielles et législatives en 2022, il est donc fort probable qu'inclure une nouvelle procédure de concertation avec le public en amont de l'enquête publique, aura une influence supplémentaire sur le calendrier du projet. Les objectifs du MO nous semblent difficilement compatibles avec les besoins de concertation et de réouverture du dialogue sur le projet.

Localisation du projet

Si leur contrat actuel pouvait être maintenu, le MO ne s'est pas montré opposé à revoir l'emplacement du site de méthanisation. Des discussions sont encore en cours pour évaluer cette question et ses conséquences juridiques.

Transport

Le projet prévoit une rotation de 85 camions par jour (soit 170 voyages) afin de transporter les gisements nécessaires à la production de biomasse. Notons que ces chiffres ont pu évoluer à plusieurs reprises et que leur obtention est contestée.

Le MO a annoncé être prêt à faire les aménagements nécessaires sur le carrefour de l'Egonnière et à la sortie de la coopérative Herbauges. Il a également prévu de réaliser un plan de transport afin de mettre en lumière les routes qui seront ou ne seront pas empruntées par les camions.

En revanche, pour les services de l'État, le département en particulier, et pour le maire de la commune de Corcoué-sur-Logne ce point semble véritablement faire obstacle au projet.

Bilan carbone

Par le biais du captage du Co2 dans le sol avec la culture CIPAN (culture pour alimenter le méthaniseur) mais aussi la valorisation du fumier et du lisier qui sont émetteurs de gaz à effet de serre (GES), le porteur de projet entend faire du méthaniseur un outil en faveur de la transition énergétique et écologique.

Mais des émissions de GES sont également induites par le projet lui-même, notamment du fait du transport des gisements par camion¹⁵, du chauffage à bois ou de la torchère.

Le MO a donc réalisé un bilan carbone grâce au calculateur DIGES, un outil d'aide à la décision, destiné aux agents des délégations régionales de l'Ademe afin de les aider à mieux appréhender le bilan effet de serre des projets de digestion et de co-digestion anaérobie, existants ou émergents dans leur région.

Grâce au calculateur, le MO a évalué que son projet permettrait d'éviter l'émission de 48 000 tonnes de Co2 par an, soit une réduction de 1,6 tonnes de Co2 pour chaque habitant de l'intercommunalité.

De nombreux acteurs et riverains ont fait savoir au MO que ce mode de calcul plutôt simplifié leur semblait inadapté pour un projet de telle ampleur, la modélisation utilisée n'approchant que de loin la complexité et les nombreuses ramifications du projet.

Le MO nous a fait savoir qu'il envisage de mandater un cabinet externe pour réaliser ce bilan carbone.

le MO s'est engagé à mettre en place un comité scientifique suite à la concertation préalable.

La taille du projet

8 digesteurs de 24 mètres de haut et 3 cheminées de 50 mètres, différentes cuves de stockage et des installations annexes: un projet environ 5 fois plus important que le plus gros existant sur le territoire français aujourd'hui.

Suite à la concertation préalable, **le MO a pris acte de l'inquiétude, voire de l'opposition des riverains et s'est engagé à redimensionner le projet**, déterminant un plafond de 498 000 tonnes de gisement exploité.

Cette nouvelle a été accueillie par certaines personnes que nous avons rencontrées avec un grand scepticisme. En effet, **si la diminution du volume de gisement a été annoncée, aucune information n'a été donnée concernant une diminution en conséquence de la taille de l'infrastructure elle-même.**

Pour le MO, **la réduction du tonnage implique l'exclusion de certains agriculteurs du projet**, pour garder ceux qui apportent les matières les plus méthanogènes. La coopérative devra dans les prochains mois revenir vers les agriculteurs qui s'étaient montrés intéressés pour passer à une phase de contractualisation.

Il faut néanmoins noter que la sélection des agriculteurs semble contraire à l'idée qui a inspiré le projet, celui de répondre au besoin des agriculteurs et même contraire au concept de cooperative.

Une unité de stockage supplémentaire doit être implantée sur la commune de La Limouzinière afin de permettre d'entreposer le digestat qui doit être utilisé conformément à un calendrier et un plan d'épandage. Le site, que nous n'avons pas pu visiter, comprendrait 2 cuves de stockage.

La conduite pour réinjecter le gaz dans le réseau public

Le MO a fourni une carte montrant que celui-ci passe sur les communes de Machecoul, Paulx, Saint Etienne de Mer Morte et Corcoué sur Logne.

Le MO ne réalisera pas ces travaux qui relèvent de GRDF (Gaz réseau distribution France). **Les travaux ne pourront démarrer qu'une fois l'autorisation préfectorale délivrée. Il semblerait que des autorisations communales soient aussi nécessaires, ce qui pourrait à ce stade compromettre la réussite du projet.**

Impact sur le modèle agricole

Le fait que l'Etat s'engage à maintenir un tarif fixe de rachat du biogaz sur 15 ans permet au projet de garantir à son tour un bénéfice aux agriculteurs qui alimenteront le méthaniseur en gisement issu de leur exploitation.

Les retombées financières attendues sont conséquentes -entre 1 et 1,5 SMIC par mois- pour des petites exploitations qui déclarent avoir du mal à vivre de leur métier.

Le lait, la viande deviendraient des sous-produits, le fumier, le lisier et les cultures méthanogènes seraient alors les seuls produits véritablement rentables de l'exploitation. Finalement, les agriculteurs s'éloigneraient d'un modèle d'exploitation dédié à l'alimentation pour aller vers la production d'énergie, or ce n'est pas leur mission.

Des modèles sont pointés du doigt, comme le modèle allemand qui connaît des dérives¹⁶ et qui semble faire machine arrière. Actuellement, les agriculteurs plantent de quoi alimenter le méthaniseur et l'Allemagne doit désormais importer des produits, notamment le maïs de l'étranger car elle ne produit plus assez pour faire face à ses besoins.

En Vendée, l'installation Metha Vie (Poiré-sur-Vie) prévue pour 35 270 tonnes d'effluents (soit 5% du tonnage de Métal Herbauges) rencontre des problèmes d'alimentation. En effet, un agriculteur part à la retraite et n'a aucun repreneur. La seule solution identifiée est de combler le manque de production avec du maïs.

Le projet présenté prévoit une répartition des parts sociales à 51% pour la Coopérative herbauges et ses agriculteurs et à 46% ou 49% pour la société Nature Energy. Or celle-ci est détenue par un fonds de pension et des sociétés d'investissement.

Préconisations du CNDP au porteur du projet

- Fournir plus d'informations (Plan d'épandage, origine du bois, localisation de la conduite de gaz...)
- Réaliser des études supplémentaires (notamment bilan carbone)
- Elargir la concertation
- Avoir de la marge de manœuvre pour pouvoir adapter le projet
- Création d'un comité technique et scientifique
- Ne pas démarrer l'enquête publique en Novembre 2021
- Suivre le planning préconisé par la CNDP :
 - 2021-2022 : Dans un premier temps, un large débat avec les acteurs, les collectivités et les habitants est ouvert au niveau départemental ou dans le périmètre actuel du projet (à cheval sur deux départements), sur le thème suivant : Le modèle de méthanisation souhaité pour le territoire
 - 2022 : Une concertation sur le projet à l'aune des résultats de la première phase est menée par le MO sous conseil et garantie de la CNDP. Celle-ci reflète le résultat des échanges précédents et s'accompagne de la création d'un comité de concertation ainsi qu'un comité scientifique et technique comme annoncé par le MO.